



Indemnisation suite à un déménagement

Par **AVOM**, le **22/08/2013** à **16:38**

Bonjour,
je vous remercie de votre aide par avance,

En juillet dernier, j'ai fait appel à une entreprise de déménagement. Le camion qui emmenait notre matériel a eu un accident grave sur la route. Un fois l'estimation des dégâts effectué par un expert sur le lieu de l'accident, l'entreprise de déménagement à pris en charge le "rapatriement" de nos biens.

Nous avons réglé la facture du déménagement à la réception de nos meubles.

Par ailleurs, nous avons assuré nos biens à hauteur de 1400€ (estimation hélas bien en dessous de la valeur de nos biens). L'expert estime les dégâts à 1700€.

Peut-on demander un geste commercial au déménageur compte tenue des circonstances de ce déménagement (Contre-temps, surcoût occasionné par le rachat des meubles et autres)

Guillaume

Par **chaber**, le **22/08/2013** à **17:01**

bonjour[citation]Peut-on demander un geste commercial au déménageur compte tenue des circonstances de ce déménagement (Contre-temps, surcoût occasionné par le rachat des meubles et autres) [/citation]Il est toujours de demander, mais il ne faut pas se bercer d'illusions.

Vous avez choisi en connaissance de cause l'option d'assurances en sous-évaluant vos biens, comme le font beaucoup de personnes pour grignoter quelques euros.

Si la responsabilité du transporteur n'est pas retenue, vous avez une chance de récupérer la différence.

Par **moisse**, le **22/08/2013** à **20:02**

Bonjour,

La sous évaluation peut aussi conduire à un prorata de l'indemnisation au rapport valeur déclarée/valeur réelle.

En effet on considère qu'en sous-évaluant l'assiette de la prime, vous prenez une partie des risques à votre charge.